

# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'Artagnan en Fezensac

2021 - 2024



Information et accompagnement gratuits par l'équipe d'animation lors des permanences mensuelles à la Communautés de Communes de Vic Fezensac  
les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois de 9h à 11h  
18 rue des Cordeliers – 32 190 Vic Fezensac

Pour toute information sur l'opération, l'équipe d'animation répondra à vos questions :



Altair  
16 promenade du Pradeau - 65000 TARBES  
05.62.93.07.40  
altairscop@wanadoo.fr  
www.altair-consultants.fr

Cette opération est menée en partenariat avec :



Des projets de rénovation ?

Nous soutenons les propriétaires dans leur projet  
d'amélioration de l'habitat

L'OPAH permet de mobiliser des aides financières publiques de l'ANAH, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes pour favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements privés sur le territoire.

Le montant des aides varie selon le projet de travaux.

### Des aides pour qui ?

- Les **propriétaires occupants** qui souhaitent réhabiliter leur habitation (sous conditions de ressources)
- Les **propriétaires bailleurs** privés pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés

### Des aides pour quels travaux ?

#### Rénovation énergétique

Isolation des murs, du toit, des planchers, remplacements des menuiseries, remplacement ou installation d'un système de chauffage, etc.

#### Travaux d'adaptation

Adaptation de la salle de bain, monte escalier, rampes d'accès, etc.

#### Travaux de réhabilitation

Travaux lourds de réhabilitation complète d'un logement dégradé.

### Quelles conditions d'éligibilité ?

Le logement doit avoir plus de 15 ans pour les travaux d'économie d'énergie.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels assurant la fourniture et la pose, labélisés RGE pour les travaux d'économie d'énergie.

Les travaux ne doivent pas avoir commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

### Rencontrez nous !

Pour **vous informer** sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

Pour obtenir des **conseils techniques** et étudier la recevabilité de votre projet.

Pour établir une **étude financière** prévisionnelle (subventions, loyer, etc.).

Pour vous **accompagner dans vos démarches administratives** (constitution du dossier de demande de subventions et son suivi).



### Quelles sont les étapes ?

Contact, entretien individualisé et analyse de l'éligibilité

Visite du logement par un conseiller en habitat

Diagnostic et validation du programme de travaux

Accompagnement du propriétaire dans le montage du dossier et du plan de financement

Accord de subventions par les financeurs

Réalisation des travaux

Versement des subventions